Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_030_DEL-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE GEX POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE (1.7)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à 18 heures 30,** le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Nombre de conseillers présents : | 27 |
| Nombre de conseillers votants : | 33 |
| Date de convocation du Conseil : | **26 février 2024** |
| Date d'affichage de la convocation : | **26 février 2024** |

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-3,

**VU** le projet de convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Gex, ci-annexé, pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de désigner la Commune de Gex comme coordonnateur du groupement,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de désigner la commission d'appel d'offres de la Commune de Gex comme commission d'appel d'offres du groupement,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

**CONSIDÉRANT** la mission dévolue au coordonnateur de procéder dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants,

**CONSIDÉRANT** que le coordonnateur du groupement sera chargé de signer et de notifier le marché public, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture et aux prestations de services suivants : fourniture et livraison de repas en liaison froide,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée désignant la commune de Gex comme « coordonnateur » du groupement,

- **DIT** que le coordonnateur du groupement signera le marché avec le(s) cocontractant(s) retenu(s), chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution,

- **CONSTATE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024,

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_030_DEL-DE

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 mars 2024.

La secrétaire de séance,
**Dominique COURT**

Le maire,
**Patrice DUNAND**

MAIRIE DE GEX 01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2024.